



Enregistrement permis italien

Par **P Giovanni**, le **26/02/2016** à **13:21**

Bonjour, je voudrais enregistrer mon permis de conduire italien. Je réside de façon stable en France, mais je voudrais garder les prérogatives de mon permis ici en France, c'est pourquoi que je ne voudrais pas la convertir. Est-ce possible cela?

Par **LESEMAPHORE**, le **26/02/2016** à **14:28**

Bonjour

Vous n'avez aucun avantage particulier à faire enregistrer votre permis italien dans la préfecture de votre résidence.

Cette disposition de l'article 3 de l'arrêté du 8 février 1999 ne sert que pour signaler au demandeur la procédure à suivre si le permis italien comporte des dispositions différentes du français . (outre l'enregistrement au fichier des permis de conduire)